

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

INCLUSION ET APPROCHE COMMUNAUTAIRE			
Ancien Code	PAEG2B68ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XAER2680		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	46 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Emilie BRASSET (emilie.brasset@helha.be) Manon HAULOTTE (manon.haulotte@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires pour la mise en œuvre des principes d'une accessibilité de l'environnement dans le but de soutenir la participation sociale et soutenir la transformation des environnements vers des environnements inclusifs

Elle s'appuie sur le modèle systémique du handicap, MDH-PPH, en mettant l'accent sur l'environnement en tant que facilitateur ou obstacle à l'inclusion sociale et à la pleine participation. L'UE proposera une démarche éthique pour identifier des aides techniques ou humaines et des mesures appropriées afin de réduire les situations de handicap et rendre des environnements les plus inclusifs possibles.

Via la réalisation d'un projet concret, l'objectif est que les étudiants maîtrisent les concepts liés à l'inclusion, l'approche communautaire et la diversité. L'objectif est que grâce à la maîtrise de ces concepts, les étudiants expérimentent l'analyse, la mise en place et l'évaluation de projet inclusif et communautaire dans différents domaines (enseignement, entreprise, service à la société...).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapeutique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
 - 4.6 Initier et développer des projets de recherche appliquée
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- Etre capable d'analyser et mettre ne pratique selon une approche scientifiquement fondée des projets autour de la diversité et de l'inclusion;
- Etre capable d'analyser et mettre ne pratique selon une approche scientifiquement fondée des projets autour de l'approche communautaire;
- Comprendre et mettre en pratique la gestion de cycle de projet;
- Prendre du recul, remettre en question sa pratique professionnelle et s'ajuster.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B68ERGA Inclusion et approche communautaire

46 h / 5 C

Contenu

Après une introduction des modèles théoriques et des outils méthodologiques de gestion de cycle de projet, les étudiants seront mis en contact avec des associations.

En groupe il vont devoir, en partenariat avec les associations:

- établir un diagnostic de l'association concernant l'inclusion;
- définir des priorités
- établir le cadre logique et un rétroplanning
- mettre en place le projet
- Evaluer celui-ci

Démarches d'apprentissage

Les étudiants sont mis en projet dès le début du dispositif, chaque cours correspond à une étape.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement par groupe

mise à disposition des outils de travail

Suivi en présentiel lors des cours et également sur la plateforme teams

Sources et références

Barral C., 2007. Introduction des facteurs environnementaux dans la compréhension du handicap et traduction dans la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé) : l'impact québécois. Développement humain, handicap et changement social, Revue internationale sur les concepts, les définitions et les

applications, RIPP, 16(1), Les 20 ans d'évolution d'un modèle de développement humain, 23-32.

Blaise J-L, 2008. De la discrimination positive à la non-discrimination : une révolution culturelle. In : Nouveau guide de pratique en ergothérapie : entre concepts & réalités, sous la direction de J-M Caire. Marseille: Solal. pp 63-71

Bury J. A., Education pour la santé - Concepts, enjeux, planifications, Savoirs et Santé, De Boeck Université, 1998, pp 15-45.

Fougerollas P.& Al., Classification québécoise du Processus De Production Du Handicap, Québec, Réseau international sur le processus de production du handicap, 1998 ; 166.

Fougeyrollas, P, L. Noreau, K. Boschen et G. St-Michel, 1999. Mesure de la Qualité de l'Environnement (MQE 2.0), Lac-Saint-Charles (Québec), CQCIDIH

Meyer S., (1999), Le processus de l'ergothérapie, éditions EESP, pp. 10-85 Bruchon-Schweitzer M.L.,

Organisation mondiale de la Santé. (2001). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Genève, Suisse : Organisation mondiale de la Santé.

Quintard B. Personnalité et maladies. Stress, Coping et Ajustement, Paris : Dunod, 2001 : 350 p.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours disponibles sur connected

Equipe teams

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un examen écrit relatif aux concepts théoriques en janvier (40%)

Evaluation continue du projet (60%)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	60%	Prj	60%
Période d'évaluation	Eve	40%			Exe	40%

Eve = Évaluation écrite, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Les enseignants qui interviennent dans cette UE sont: Emilie Brassat- Manon haulotte - Julien Petyt.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).